



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 décembre 2023 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

### **3016, rue Maranda (lot 2 812 982)**

Demande de dérogations mineures visant à autoriser la construction d'une galerie et des escaliers empiétant dans la marge de recul avant dont :

- La largeur de la galerie serait de 5,90 m au lieu d'un maximum de 4,5 m, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*;
- La superficie de la galerie (incluant les escaliers) serait de 7,80 m<sup>2</sup> au lieu d'un maximum de 5 m<sup>2</sup>, tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site Internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 17 novembre 2023

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[VSAD.ca](https://vsad.ca)